

**SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS
DE PLEIN AIR DU QUÉBEC**

PARC NATIONAL DU FJORD-DU-SAGUENAY

**PROPOSITION DE PROJETS TOURISTIQUES DANS LE CADRE DE
L'ENTENTE TRIPARTITE MTO-SÉPAQ-AEQ**

OCTOBRE 2011

APPEL DE PROPOSITION PARC NATIONAL DU FJORD-DU-SAGUENAY

La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) demande des propositions d'entreprises membres de Aventure Écotourisme Québec (AEQ), intéressées à développer un projet touristique (ci-après « Les Propositions ») dans le cadre de l'entente tripartite avec AEQ, le ministère du Tourisme (MTO) et la Sépaq pour la saison d'opérations estivale 2012.

Les Propositions seront présentées conformément aux présentes conditions générales et particulières et aux termes du contrat de service à intervenir entre la Sépaq et les entreprises retenues (ci-après les « Partenaires »).

Seules seront considérées les soumissions présentées par des personnes physiques ou morales ayant un établissement au Québec et qui répondent aux critères énumérés aux présentes.

Les propositions seront reçues jusqu'au 15 novembre 2011 au bureau administratif du parc national du Fjord-du-Saguenay situé au 91, Notre-Dame, Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0.

La Sépaq n'est en aucun cas tenue d'accepter une proposition.

La Société des établissements de plein air du Québec,

Daniel Groleau, directeur du parc national du Fjord-du-Saguenay



1. CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

1.1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

- 1.1.1** La Société des établissements de plein air du Québec (ci-après la « Sépaq ») désire obtenir des propositions de produits de plein air (ci-après les « Services ») par des entreprises membres de AEQ, dans le cadre de l'entente tripartite entre le MTO, AEQ et la Sépaq.
- 1.1.2** L'entente vise à soutenir la croissance d'entreprises dans, et autour du parc national du Fjord-du-Saguenay pour densifier et développer l'offre touristique en vue d'en faire la commercialisation sur les marchés ciblés.
- 1.1.3** Les projets proposés devront être offerts à la saison d'opérations estivale 2012, ou au cours des 2 prochaines années.

1.2 CATÉGORIES DES PROJETS

Les projets proposés doivent figurer à l'intérieur d'au minimum l'une des catégories suivantes :

- Catégorie 1 : Produit existant et actuellement offert au parc national du Fjord-du-Saguenay par un membre de AEQ.
- Catégorie 2 : Nouveau produit pouvant être offert au parc national du Fjord-du-Saguenay (à l'intérieur de ses limites).
- Catégorie 3 : Produit offert à l'extérieur des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay, qui existe déjà ou qui est nouveau, et dont la proximité pourrait donner lieu à une forfaitisation avec des produits déjà offerts au parc.

1.3 QUALITÉ DES PRODUITS ET SERVICES PROPOSÉS

- 1.3.1** Le Partenaire devra avoir en tout temps à sa disposition les équipements adéquats et le personnel qualifié et en nombre suffisant pour exploiter les Services.
- 1.3.2** Le Partenaire aura sous sa responsabilité, et à ses frais, l'opération globale des Services (embauche du personnel, gestion, achats, assurances, entretien des équipements, matériaux, permis, etc.).
- 1.3.3** Le Partenaire s'engage à offrir des Services de qualité, et ce, de manière rapide et efficace. La Sépaq se réserve le droit de procéder en tout temps à l'évaluation de l'exécution des obligations du Partenaire et de fournir les commentaires appropriés dont il devra tenir compte.
- 1.3.4** Le Partenaire s'engage à ne nuire d'aucune façon aux activités de l'Établissement et à faire respecter, par ses employés, la vocation et la réglementation applicable.

1.4 LOIS, RÈGLEMENTS ET PERMIS

Le Partenaire doit se conformer aux lois, règlements, décrets, ordonnances et autres en vigueur et fournir, sur demande, une attestation le confirmant. Il doit détenir tous les permis, licences, brevets et certificats nécessaires à la prestation des services. Il s'engage à indemniser et tenir la Sépaq indemne de toute réclamation, de quelque nature que ce soit, payée, encourue par ou intentée contre la Sépaq fondée sur les lois et règlements.

1.5 ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Le Partenaire s'engage à souscrire et maintenir en vigueur au moyen, soit d'une police distincte ou soit d'un avenant à une police déjà existante, pendant toute la durée de la prestation des Services, une police d'assurance responsabilité.

2. INSTRUCTIONS AU PARTENAIRE

2.1 EXAMEN DES DOCUMENTS D'APPEL DE PROPOSITIONS

2.1.1 Le Partenaire doit s'assurer qu'il a en main toutes les informations pertinentes à la présentation de sa proposition. Il a la responsabilité d'examiner attentivement celles-ci. Il doit donc obtenir tous les renseignements utiles et vérifier toutes les conditions pouvant affecter l'exécution des Propositions. À moins d'avis contraire de sa part, avant l'ouverture des propositions, il sera présumé que tous les documents nécessaires lui sont parvenus.

2.1.2 Si le Partenaire trouve qu'il y a des ambiguïtés, des oublis ou des contradictions concernant la signification des documents d'appel d'offres, il doit soumettre ses questions par écrit à la Sépaq. Les demandes de renseignements doivent être adressées au responsable de l'appel de propositions dont le nom et les coordonnées sont les suivantes;

Monsieur Daniel Groleau, directeur
Parc national du Fjord-du-Saguenay, Sépaq
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité, QC, G0V1P0
Tel : 418 272-1509, poste 222
groleau.daniel@sepaq.com

2.1.3 Si une disposition des documents d'appel de propositions cause un quelconque préjudice à un partenaire, il est de sa responsabilité d'en aviser sans délai la Sépaq.

2.1.4 Par l'envoi de sa proposition, le Partenaire représente et garantit à la Sépaq qu'il a pris connaissance de tous les documents d'appel de propositions, et qu'il comprend et accepte les clauses, charges et conditions.

2.1.5 La Sépaq se réserve le droit de modifier les documents d'appel de propositions. Tout addenda ainsi émis fera partie intégrante des documents d'appel de propositions et sera transmis aux partenaires touchés par l'entente tripartite.

2.2 PRÉPARATION DE LA PROPOSITION

2.2.1 En plus du formulaire de proposition disponible à la dernière page des présentes, la proposition devra contenir les trois grandes catégories ci-dessous complétées par le Partenaire. Le détail de ces catégories se trouve à l'annexe 1, soit aux pages 6 et 7.

2.2.2 Présentation de l'entreprise

2.2.3 Présentation du projet

2.2.4 Résultats anticipés

2.3 NON-CONFORMITÉ DE LA PROPOSITION

Toute proposition complétée non conformément aux présentes instructions et, s'il y a lieu, aux instructions complémentaires ou non accompagnée des documents requis également dûment complétés, pourra être jugée non conforme.

2.4 ANALYSE ET SÉLECTION DES PROPOSITIONS

Les propositions seront analysées et sélectionnées par le comité régional composé de représentants de la Sépaq, du ministère du Tourisme et de la région touristique immédiate concernée par le projet déposé.

PROPOSITION

PARTIE 1 PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

1. Depuis combien de temps êtes-vous en affaires ?
2. Quels sont vos produits vedettes actuels ?
3. Quelles clientèles accueillez-vous ?
4. Présentez-nous votre équipe.
5. Présentez-nous votre cheminement personnel en tourisme d'aventure et en écotourisme.
6. Présentez-nous vos implications dans le développement touristique régional ou national.
7. Quels équipements avez-vous actuellement en votre possession ?
8. Quels sont vos résultats antérieurs – bilan et état des résultats des deux dernières années ?
9. Quelles politiques de développement durable dans la gestion de votre entreprise et dans la gestion de la clientèle avez-vous développées ?

Des publications corporatives imprimées et électroniques peuvent être jointes en annexe.

PARTIE 2 PRÉSENTATION DU PROJET

1. La description du projet
2. Le déroulement
3. La localisation
4. La durée
5. Le contenu d'interprétation
6. Le contenu de gestion des risques
7. Le personnel attitré à ce projet

8. L'équipement en votre possession pour réaliser l'activité
9. L'équipement que vous devrez vous procurer pour réaliser l'activité
10. Les principes de développement durable que vous implanterez.
11. Clientèles ciblées (groupe d'âge, marchés, etc.)
12. Moyens que vous prendrez pour mettre votre produit en marché :
 - a) Site Web
 - b) Publicités
 - c) Dépliants
 - d) Actions conjointes (PMI, partenaires)
 - e) Tournées de presse
 - f) Réseau de distribution
13. Budget dédié à la mise en marché
14. Coût de mise en place de votre projet
15. Vos investissements
16. Vos besoins financiers
17. Le prix de vente du produit

PARTIE 3 RÉSULTATS ANTICIPÉS :

1. Vos prévisions financières sur trois ans.
2. Le partenariat financier avec le parc (ristourne, consommation de services du parc, etc.)
3. Votre capacité d'accueil pour ce produit, le taux de fréquentation et la fréquentation annuelle totale liée au produit.

FORMULAIRE DE PROPOSITION

Projet : Présentation de projets touristiques dans le cadre de l'entente tripartite MTO-Sépaq-AEQ			
Nom du soumissionnaire			
Adresse			Municipalité
Code postal	Courriel	Téléphone	Télécopieur
En mon nom personnel ou au nom de l'entreprise que je représente :			
1. Je déclare avoir reçu et pris connaissance de tous les documents d'appel de propositions du projet en titre:			
2. Je m'engage, en conséquence, à respecter toutes les conditions et spécifications apparaissant aux documents d'appel de propositions:			
_____		_____	
Date		Signature	

Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)			